### AR Prefecture

006-210600235-20240527-2024\_254-DE Reçu le 29/05/2024



# DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice 19 présents 15 votants 17

Le lundi 27 mai 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 23 mai 2024

DELIBERATION N° 127/2024 PRÉSENTS: Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, Michel BRAUN.

### **OBJET:**

Demande de subvention dans le cadre des amendes de police ABSENTS : Julia BONNET, Jérôme BOUERI, André IPERT, Danielle GASTALDI

ONT DONNÉ POUVOIR: Julia BONNET à Karine BOETTI, Danielle GASTALDI à Michel BRAUN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur: Daniel GIORDAN, 2ème Adjoint

Monsieur Daniel GIORDAN informe que la préfecture des Alpes-Maritimes a confié au Département la répartition d'une dotation « amendes de police » relative à la circulation routière. Cette dotation est attribuée aux communes et groupement de communes de moins de 10 000 habitants compétents en matière de voirie communale, de transports en commun et de pars de stationnement.

Cette aide va permettre à la commune de Breil-sur-Roya de co-financer les travaux pour l'installation de bornes escamotables afin d'assurer la sécurité des piétons autour du lac.

Le montant de cette opération est de 84 871,20 € HT.

Monsieur Daniel GIORDAN propose de solliciter l'aide du Département, dans le cadre des amendes de police, à hauteur de 30% du montant total HT, et à nouveau l'aide du Département, dans le cadre des aides aux collectivités sur la prévention et la sécurité sur la voie publique, à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer cette opération.

### AR Prefecture

006-210600235-20240527-2024\_254-DE Reçu le 29/05/2024

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subventions au Département.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

**INDIQUE** que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Pour copie conforme

e Maire

ébastien OLH

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Délibération rendue exécutoire par publication

et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN

## AR Prefecture

006-210600235-20240527-2024\_254-DE Reçu le 29/05/2024

# PLAN DE FINANCEMENT

**OBJET:** INSTALLATION DE BORNES ESCAMOTABLES

Montant

RECETTES:

**DÉPARTEMENT 30%** 

(Dans le cadre de la Dotation Amendes de police 2024) 42 435,60 € 25 461,36 €

DEPARTEMENT 50%

(Dans le cadre des aides aux collectivités sur la prévention et la sécurité sur la voie publique) 16 974,24 €

PART COMMUNALE 20%

TOTAL TTC:

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 27/05/2024

Sebastien OKHARAN

Le Maire,



